

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/W/535/Corr.1  
31 juillet 2004

(04-3292)

---

Conseil général  
27 et 31 juillet 2004

## Programme de travail de Doha

### Projet de décision du Conseil général du 31 juillet 2004

#### Corrigendum

1. Annexe A: Le Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture contient certaines erreurs qui sont corrigées par le présent Corrigendum du document WT/GC/W/535.
  2. Paragraphe 11: Les mots "presque tous les programmes" doivent être remplacés par "presque tout le soutien".
  3. Le paragraphe 34 doit se lire comme suit: "Un certain accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera requis pour tous les produits de ce type. Une base pour un tel accroissement sera établie, compte tenu de critères cohérents et équitables à élaborer dans les négociations. Afin de ne pas compromettre l'objectif de l'approche étagée, pour tous les produits de ce type, l'accroissement des contingents tarifaires sur une base NPF sera prévu selon des règles spécifiques à négocier compte tenu des écarts par rapport à la formule tarifaire."
-